

Note interne de visite d'inspection

PACA	GS:	Subdivision de :	Date: 20/11/2006
Inspecteurs	:J.L. RHUL M. JOURNOUD D.ROCHÉ		
Exploitant	:MALAUCENE INDUSTRIES		Code GIDIC : 064.538.
Site inspecté	:		A ou D :A
Activité	: Papeterie, imprimerie		Priorité : P1
Objet de la visite	:Inspection approfondie conjointe		
Présentation du site inspecté			
Description succincte des installations inspectées			
<p>MALAUCENE INDUSTRIES fabrique principalement du papier manchette pour filtres de cigarettes. Les différentes phases du procédé sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • fabrication du papier à partir de pâte à papier issue du bois (pin et eucalyptus), 6000 t/an • fabrication des encres à base de solvants (acétate d'éthyle et collodion 2700 t/an) et pigments de qualité alimentaire • impression des motifs par héliogravure • découpe et perforation laser ou électrostatique • chaufferie fuel (7,8 MW + 5,3 MW en secours) • installation de traitement des COV par incinération (environ 2500t/an) 			
Contexte environnemental et socio-économique			
<p>MALAUCENE INDUSTRIES appartient au groupe SCHWEIZTER MAUDUIT INTERNATIONAL. qui emploie 3000 personnes – 3 usines aux US 1 au Brésil, 4 en France dont Malaucène. En France 50 à 60 000 t de papier pour l'industrie de la cigarette 300 salariés à Malaucène. L'usine doit respecter une législation alimentaire allemande sur le tabac qui prévoit une liste exhaustive des produits qui peuvent être utilisés (pigments, solvants...) ISO 9001 version 2000 Difficultés du groupe : en France Papeterie de Mauduit à Quimperlé (Bretagne) réduction des effectifs de 940 à 730 A Malaucène production de 6500 t en 2006 contre 8000 t en 2000 (perte d'un gros Client). Le marché de la cigarette se porte bien mais se déplace vers l'Est avec des produits à moindre valeur ajoutée. La collecte des COV et leur traitement sont effectifs depuis 2002 et donnent d'excellents résultats. La détermination de la part des émissions diffuses est quasiment impossible. Une valeur de 10 % fait l'objet actuellement d'un consensus entre l'inspection et l'industriel. Les rejets aqueux sont relativement importants (DCO autorisée 132 kg/j) : Un traitement par décantation donne des résultats satisfaisants par rapport aux exigences de l'arrêté "papeteries". L'établissement est sujet à des départs de feu (1 départ observé en 2006 sans conséquence). La prévention et la lutte contre l'incendie sont primordiaux sur ce site.</p>			
Evolutions prévisibles (<i>augmentation/réduction d'activité - investissements prévus/envisagés – augmentation/réduction des effectifs,....</i>)			
<p>La situation économique est préoccupante. L'établissement cherche à réaliser des gains énergétiques en liaison avec EDF. Une amélioration du rendement de la chaudière est à l'étude. L'avenir de la machine à papier est incertain (possibilité d'acheter la totalité du papier au lieu de le fabriquer) ce qui aurait des répercussions sur les effectifs (non communiqués par l'exploitant) .Le procédé de traitement par recyclage des COV fait l'objet d'un réexamen (représenterait un retour annuel de 1.5 M€ pour un investissement de 3,5 M€..</p>			

Résultats de la visite d'inspection

Description sommaire du déroulement de la visite (sujets évoqués - documents consultés - lieux visités - ...)

- Sujets évoqués

Bilan décennal

DTA

Suivi précédente inspection : amélioration du traitement des effluents aqueux, contrôles croisés une fois par trimestre sur les résultats de l'autosurveillance, réalisation du suivi du piézomètre "Tramier" et demande de l'exploitant de suppression du contrôle annuel,

Traitement des COV (résultats des mesures, plan de gestion, rejet diffus, projets, hauteur cheminée...)

Installations de combustion (textes applicables, résultats des mesures, stockages de fuel sécurité incendie)

- Documents consultés

Arrêtés préfectoraux réglementant le site

Arrêté PIC du 25 juillet 1997

Arrêté modifié du 2 février 1998

Résultats d'analyses

Recensement et diagnostic amiante réalisé par l'APAVE

- Lieux visités

Poste de déchargement des camions citernes de solvants et FO

Installation de traitement des COV

Visualisation du rejet aqueux et du TASTER (presse à boues)

machine à papier (à l'arrêt)

Chaudières et stockages associés

Découpe rouleaux et bobines

Perforation laser et électrostatique

- Autres remarques

L'exploitant sollicite notre concours pour la recherche de sociétés spécialisées dans le domaine de la régénération des solvants.

L'exploitant nous a demandé des précisions sur le contenu du bilan décennal (volet sanitaire, étude d'impact...) sachant qu'il aurait souhaité pouvoir le reporter à 2009 et que l'AP avec enquête date du 30 juin 1999 (à 4 mois près il échappait à l'échéance de juin 2007...).

Nous n'avons pas pu déterminer si les documents présentés relatifs à l'amiante constituaient le "DTA"

Conclusions de l'Inspection (appréciation - suites données administratives (DRIRE, PREFET) et pénales]

Nous avons rencontré des responsables d'une entreprise qui rencontre des difficultés économiques qui connaissent bien la réglementation environnementale et qui ont la volonté de s'y conformer au mieux.

L'établissement est propre et bien tenu. Les odeurs de solvant sont quasiment imperceptibles à l'extérieur des bâtiments, les installations de traitement d'effluents aqueux ne sont pas malodorantes les installations n'étaient pas bruyantes (à noter que la machine à papier était à l'arrêt). L'établissement ne fait pas l'objet de plaintes.

7 écarts ont été relevés : 1 écart relève que le plan de gestion des solvants 2005 n'est pas transmis à l'inspection les 6 autres écarts portent sur l'arrêté PIC du 25/07/97 (défaut limiteur de t° sur réchauffage FO, défaut dispositif de coupure de FO à l'extérieur du bâtiment, 4 écarts portent sur le non respect de valeurs limites dont 1 au moins est imputable à l'inspection (valeurs limites de l'AP non conformes à l'arrêté PIC)).

1 fiche de remarque relative à des demandes de l'inspection et aux conditions de stockage du FO.

La lettre de conclusion ci-jointe fait apparaître les réponses de l'exploitant et les suites administratives données à cette visite par l'inspection des installations classées.

Personnes rencontrées [noms, fonctions,...]

Monsieur Daniel CHAVAGNIEUX, directeur de l'usine

Monsieur Franck CIAPA, responsable environnement

Suivi des écarts des précédentes visites d'inspection

N° fiche	Commentaires (soldée?- évolution ?)
1	soldée